



La laïcité au congo

Dossier thématique

Une Maison de la Laïcité au Congo

Par ailleurs, LHAC veut également, répondant ainsi aux besoins exprimés par H&S, soutenir le projet d'une Maison de la Laïcité à Kinshasa. Celle-ci sera un lieu de rencontres et d'échanges entre les mouvements laïques congolais et leurs homologues et partenaires belges. Les principes de la laïcité sont inscrits depuis longtemps dans les textes fondamentaux du Congo. Déjà en 1964, la première Constitution du Congo stipulait la laïcité de la République.

En 2006, l'article 1er de la Constitution de la République démocratique du Congo rappelle que la RDC est un « Etat de droit, indépendant, souverain, uni et indivisible, social, démocratique et laïque. »

Mais entre les intentions initiales des fondateurs de l'Etat congolais et l'avènement de la RDC, il y a eu les divers soubresauts du mobutisme : au début des années 1990, suite à la répression sanglante menée contre les étudiants de l'université de Lubumbashi par la Division spéciale présidentielle (garde prétorienne du maréchal Mobutu) la Belgique a mis fin à sa coopération structurelle, qui n'a repris qu'avec la mise en place (encore inachevée) des institutions de la 3^{ème} République.

Fredy Jacquet, Délégué de la Communauté Wallonie-Bruxelles et de la Région Wallonne en République Démocratique du Congo, de 2000 à 2008, a été élu président de LHAC en octobre 2009.



Vivre la laïcité au Congo

L'asbl Laïcité et Humanisme en Afrique centrale (LHAC) est constitutive du CAL et membre du Centre national de Coopération au Développement (CNCD). Elle s'est constituée pour coordonner des projets de coopération et appuyer une association congolaise non-confessionnelle, Humanisme et Solidarité (H&S), dans les domaines de l'enseignement ; de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, de la femme et de l'enfant ; de l'éducation aux valeurs démocratiques en vue du respect de l'Etat de droit ; de l'accès à l'alphabétisation, à l'éducation, à l'information et à la formation de professionnels.

De 1998 à 2008, LHAC et H&S, en collaboration avec Ecole Instrument de Paix / Belgique, ont assuré la formation d'un collectif d'enseignants congolais qui assurent aujourd'hui eux-mêmes la formation d'enseignants congolais du réseau primaire non-confessionnel.

Les deux associations ont également mené (avec le soutien de la Région wallonne) la réhabilitation de 2 écoles primaires. Celles-ci offrent à présent à 1.200 élèves un enseignement moderne fondé sur les valeurs du civisme, de la promotion de la paix et des droits de l'homme, faisant ainsi la démonstration que le renforcement de l'enseignement public est possible avec des moyens modestes.

Laïcité et Humanisme en Afrique centrale veut à présent étendre ses activités de formation de formateurs à l'enseignement technique et professionnel non-confessionnel.

*Soutenir et participer à la ML Kinshasa :
compte de la FdML 035-7405009-70
(donne droit à une attestation fiscale)*



La laïcité au Congo

Dossier thématique

Entretemps, avec le concours d'associations locales, les organisations non-gouvernementales du Nord (ONG européennes, entre autres) ont fait de la RDC un de leurs champs d'interventions privilégiés ... pour le meilleur et pour le pire. Les associations confessionnelles ont ainsi été nombreuses, avec des moyens importants. Il est à présent nécessaire de se positionner dans une démarche de partenariat nouvelle, qui tienne compte des intérêts de la société civile et des priorités des autorités politiques.

C'est ainsi qu'il apparaît nécessaire pour les organisations laïques et non confessionnelles qui développent des projets en RDC, d'y disposer d'un lieu de cohabitation qui leur permette de se coordonner et de faire mieux connaître leurs objectifs et leurs stratégies axés sur le développement des droits de l'homme et le renforcement de la société civile.



Cette (première) Maison de la Laïcité serait ouverte à Kinshasa. Lieu de rencontre des associations laïques congolaises, ainsi que de celles-ci avec leurs partenaires du Nord, elle offrirait

des bureaux et locaux mis à disposition des associations (selon des modalités à définir), une bibliothèque, ainsi que des salles permettant l'organisation de manifestations accessibles à la population (conférences, spectacles, expositions, ...).

Une petite équipe de permanents (2 emplois) aurait pour mission de gérer au quotidien la maison, d'en assurer la promotion et de mener toutes les actions favorisant la coordination des activités des associations.

Appel aux laïques belges

Pour fonctionner, la Maison de la Laïcité de Kinshasa (constituée sous la forme d'une asbl de droit congo-

lais, dont les instances seront composées paritairement entre associations locales et représentants des partenaires d'associations belges) aura besoin de moyens que les ressources locales ne permettent pas de réunir.

C'est pourquoi LHAC fait appel à la contribution et à l'engagement de partenaires belges.

Il faut réunir la somme de quelque 3.500 à 5.000 euros par mois : loyer (1.500 à 2.000€) et fonctionnement (2.000 à 3.000€) mensuels.

Chaque contribution est la bienvenue. Les contributeurs devront s'engager pour une période minimale de trois ans, histoire de vérifier la pertinence du projet dans des conditions d'évaluation ne dépendant pas (trop) des conjonctures matérielles.

Imaginons que les différentes Maisons de la laïcité francophones s'engagent chacune pour quelques dizaines d'euros ... Les dons individuels sont bien entendu également accueillis avec le sourire.

Dès à présent, les engagements des personnes (physiques ou « morales ») pour soutenir le projet d'une Maison de la Laïcité à Kinshasa sont possibles.



Laïcité et Humanisme en Afrique centrale
Campus de la Plaine ULB, CP 236,
Avenue Arnaud Fraiteur
1050 Bruxelles
Tél: +32.(0)2.649.00.36/37
Fax : + 32.(0)2.627.68.01
E-mail général : lhac@laicite.net ; animation-sensibilisation :
chantal.hemerijckx@laicite.net ; administration-projets : nathalie.
biefnot@laicite.net
<http://www.lhac.be>